

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE
DE RECRUTEMENT DE L'ETAT

DIRECTION
DE L'ORGANISATION DES CONCOURS

N° 21-01206 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

Ouagadougou, le 11 NOV 2021

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Un concours professionnel pour le recrutement de **neuf (09) élèves Professeurs Agrégés de l'Enseignement Secondaire, option Mathématiques**, en complément d'effectif, à former à l'Ecole Normale Supérieure de Koudougou (ENSK), pour le compte du Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales (MENAPLN), est ouvert **les 4 et 5 décembre 2021**, dans le centre unique de Ouagadougou, **session de 2021**.

A. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ce concours :

- les Professeurs Certifiés des Lycées et Collèges, **âgés de quarante-sept (47) ans au plus au 31 décembre 2021** et justifiant d'une ancienneté de trois (03) ans d'exercice effectif des attributions de l'emploi et titulaires du Master dans la discipline à enseigner ou de tout autre diplôme reconnu équivalent ;
- les Professeurs Certifiés des Lycées et Collèges, **âgés de quarante-sept (47) ans au plus au 31 décembre 2021** et justifiant d'une ancienneté de cinq (05) ans au moins dans l'administration publique dont trois (03) ans d'exercice effectif des attributions de l'emploi et titulaires de la Licence dans la discipline à enseigner ou de tout autre diplôme reconnu équivalent.

Les agents de la fonction publique d'Etat en cours de formation dans une école de formation professionnelle ne sont pas autorisés à prendre part à ce concours.

Les agents de la fonction publique d'Etat de retour de stage de formation doivent justifier de trois (03) ans de service effectif au 31 décembre 2021 pour compter de la date de reclassement.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature sont reçus exclusivement sur la plateforme e-concours d'inscription en ligne sur le site www.econcours.gov.bf du **12 novembre à 00h 00mn au 21 novembre 2021 à 23h 59mn**.

Les candidats seront déclarés admissibles par ordre de mérite et leur admission ne sera définitive qu'après la validation de leurs dossiers, dans la limite du nombre de postes à pourvoir et sous réserve d'un contrôle approfondi.

Les candidats admissibles sont invités à déposer leurs dossiers physiques, **au plus tard dix (10) jours ouvrables**, à compter de la date de publication du résultat d'admissibilité, à la Direction des Ressources Humaines du MENAPLN.

Les dossiers de candidature doivent comporter les pièces suivantes :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 Francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale, datée et signée par le candidat et précisant son numéro matricule, ses catégorie et échelle, son emploi et son adresse dont le numéro de téléphone ; comportant les avis motivés du supérieur hiérarchique immédiat du candidat et du Directeur chargé des Ressources Humaines du Ministère ou de l'Institution d'où relève le candidat ;
- un extrait d'acte de naissance ou de jugement supplétif en tenant lieu ;
- une photocopie de l'arrêté d'intégration ou de titularisation ou de l'acte de reclassement ou de la décision d'engagement accompagnée du premier certificat de prise de service ;
- une photocopie légalisée du diplôme du CAPES, du CAPET ou de leur attestation ou de l'acte de reclassement en qualité de Professeur Certifié des Lycées et Collèges ;
- une photocopie légalisée du diplôme de Master ou de la Licence ou de leur attestation ou de leur équivalent ;
- un état des services donnant le détail des années effectives d'enseignement délivré par le supérieur hiérarchique immédiat et contresigné par le Directeur de service ;
- une copie de l'arrêté de détachement pour les candidats se trouvant dans cette situation.

Tout dossier incomplet ou non conforme n'est pas accepté.

C. ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les épreuves écrites à administrer couvrent le programme de **Licence de la spécialité** et se déroulent sur deux (02) jours, selon les horaires ci-après :

Jour 1 : 7h30-12h30 : Algèbre et géométrie :coef. 1

Jour 2 : 7h30-12h30 : Analyse et probabilité :coef. 1

Chaque épreuve est notée de 0 à 20 et toute note inférieure à 07/20 est éliminatoire.

Une moyenne générale au moins égale à 10/20 est exigée pour l'admission.

Les candidats se présenteront devant la salle de composition, munis de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè ou du passeport en cours de validité et du nécessaire pour composer.

La durée de la formation est de **vingt-quatre (24) mois**.

Tout candidat admis qui ne se serait pas présenté à l'école de formation quinze (15) jours après la rentrée sera déclaré défaillant et remplacé par un candidat de la liste d'attente.

Le lieu du déroulement des épreuves écrites sera précisé ultérieurement.

L'appel des candidats est fixé à **06h 30 mn**, les jours de l'administration des épreuves.

Pour le Ministre et par délégation,
le Secrétaire général

